Montréal, 12 octobre 2010

PAR COURRIEL ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3724-2010 - Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme de Gazifère Inc., demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2011.

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la demande de paiement des frais de l'ACEF de l'Outaouais, transmise dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en rubrique. Les pièces justificatives sont également déposées à leur soutien, compte tenu du dépassement par rapport au budget indiqué dans la décision D-2010-037 et conformément à l'article 17 du *Guide de paiement des frais des intervenants 2009*.

L'ACEF de l'Outaouais explique qu'elle a fait tous les efforts afin de rationaliser le travail nécessaire à son intervention dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en rubrique, en s'assurant toutefois de prendre les moyens requis à la représentation juste, adéquate et entière de ses préoccupations et recommandations à la Régie de l'énergie. Ainsi, pour se faire, l'ACEF de l'Outaouais a eu recours aux services d'analyse de ENER-GM, ainsi qu'aux services de conseils et de représentations juridiques de la soussignée.

L'ACEF de l'Outaouais, consciente des limites budgétaires existantes, a de plus cherché à prioriser les sujets à traiter et choisi de ne pas traiter en profondeur certains autres sujets, lesquels auraient pu, toutefois, s'avérer d'intérêt pour les consommateurs qu'elle représente. Ainsi, l'ACEF de l'Outaouais, dans le cadre de la phase II du présent dossier, a priorisé l'analyse des sujets suivants :

- RCA pour 2011;
- RCA de référence des services publics de distribution;
- Prime de risque sur capitaux propres supplémentaire;
- Révision de la formule d'ajustement;
- Évolution du taux de rendement des obligations à long terme du Canada;

- La comparaison entre les RCA autorisés des services publics du Canada et ceux des États-Unis;
- Les décisions de l'Office national de l'énergie le 19 mars 2009 et de la BCUC en décembre 2009;
- Nouvelle variable : l'écart du rendement des obligations à long terme de sociétés cotées A;
- Mécanisme de déclenchement;

L'ACEF de l'Outaouais, intervenant de façon active, ciblée et structurée, indique avoir fait les efforts nécessaires et raisonnables afin de limiter les frais relatifs à la nature de son intervention, en allant même jusqu'à faire certains compromis quant à l'ampleur de l'analyse de certains sujets (qui a due être restreinte) et en en priorisant d'autres, tout en faisant ce qu'elle a jugé nécessaire, pertinent et utile, afin de présenter adéquatement et pleinement les représentations et recommandations essentielles pour l'intervenante et qui ont fait l'objet du présent dossier. L'ACEF de l'Outaouais mentionne qu'elle a cherché, en tout temps, à travailler de façon efficace, à l'intérieur des balises indiquées; toutefois, il lui a été impossible d'éviter un dépassement, sans compromettre la qualité du travail effectué et qui aurait été présenté à la Régie.

En conséquence, l'ACEF de l'Outaouais demande respectueusement et bien humblement à la Régie de l'énergie d'accorder les dépassements auxquels ont donné lieu son intervention dans le cadre de la phase 2 du présent dossier en accordant à l'intervenante l'entièreté des frais réclamés, lesquels ont été nécessaires à l'ACEF de l'Outaouais afin de lui permettre d'intervenir en effectuant une représentation juste, adéquate et entière de ses préoccupations et recommandations à la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Me Stéphanie Lussier
788, rue Galt
Montréal (Québec), H4G 2P7
Tél. : 514.761.0032
Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

cc: Me Louise Tremblay (Miller Thomson Pouliot).